

# Habitat temporaire en république de Djibouti

Amina Saïd Chire\*

Depuis quelques décennies, la plupart des pays africains connaissent une croissance urbaine supérieure à leur taux d'accroissement naturel et le rythme d'urbanisation y est parfois très élevé comme actuellement en Mauritanie où il dépasse les 12 % par an. Cependant tout le monde s'accorde à dire que l'Afrique est peu urbanisée au regard de l'Europe et l'Amérique Latine par exemple. La république de Djibouti est l'exception qui confirme la règle : les villes y regroupent entre 75 et 80 % des habitants.

Ce pays connaît depuis 1977 une immigration intense et une sédentarisation massive de pasteurs nomades ou transhumants. En provenance de toute la région (Éthiopie, Érythrée, Somalie), cette immigration est quasi-exclusivement drainée par la capitale qui accueille près de 10 000 nouveaux habitants chaque année et dont la population est passée en trente ans (1967-1997) de 60 000 à 400 000 habitants.

Hébergés à hauteur de 70 % par un membre de leur clan ou de leur famille à leur entrée en ville, c'est petit à petit que les immigrants partent vers la périphérie de la ville pour accéder au sol urbain et voler de leurs propres ailes.

Les démarches pour obtenir une parcelle étant souvent vaines, c'est de façon spontanée que les immigrants territorialisent l'espace urbain.

Pour territorialiser un territoire nouvellement investi, il faut d'abord le délimiter à l'aide de marqueurs divers pour signifier sa présence aux autres.

En milieu urbain, la construction est ainsi le corollaire de toute appropriation spatiale. Cette personnalisation procure un sentiment d'intimité et de bien-être en même temps qu'elle exprime une réaction défensive contre l'anonymat et la convoitise que peut nourrir tout espace non bâti.

---

\*Résidence Saint-Malo, appt. 215 B, 33400 Talence

Ainsi délimité, l'espace approprié devient un territoire, le plus petit et le plus intime qui soit, mais un territoire à l'intérieur duquel l'occupant jouit d'une certaine autonomie et d'une certaine sécurité.

La construction de logements est en milieu urbain le principal moyen utilisé pour marquer son territoire : les immigrants commencent d'abord par entourer la parcelle investie d'une palissade de tôles ondulées neuves ou de récupération, avant d'ériger dessus, avec les mêmes matériaux, une ou plusieurs pièces selon leurs moyens. Ils ont ainsi recours aux logements évolutifs faits d'ajouts successifs de pièces.

L'édification de logements sur les espaces appropriés est non seulement un marqueur significatif de la territorialisation de l'espace urbain, il s'agit aussi d'un élément indicateur de la production de la ville par les néo-citadins. Il existe d'ailleurs une forte corrélation entre l'élaboration de ce type de marqueur et la durée d'occupation des lieux.

Dans les anciens lotissements et quartiers de la périphérie (Tranche 3, Hayabley, Balbala Caadi), l'effort de construction est marqué, ce qui signifie que les gens sont là pour longtemps : *“Nous avons tous commencé par construire une pièce... Nous pensons maintenant agrandir nos maisons”* dit un habitant de Hayabley. *“Notre cour est trop grande en comparaison du logement que nous occupons, je pense pouvoir y construire plus tard une ou deux pièces de plus”* ajoute cet autre habitant de la même cité.

Quelles sont les nouvelles formes de rapport à l'espace et d'habitation qui se sont instaurées chez les nomades à l'occasion de leur sédentarisation ? Telle est la question de départ que nous avons retenue ici.

Dans les quartiers périphériques de la ville de Djibouti où ont abouti les pasteurs sinistrés, l'habitat se caractérise par une physionomie uniforme, l'association de matériaux de récupération tels que le bidon déroulé, la planche en bois et la tôle ondulée.

Les pasteurs afar et somali ont troqué leur tente ou habitat traditionnel contre un habitat intermédiaire ou temporaire bâti en matériaux légers et facilement démontables. Nous qualifierons ce type d'habitat de baraque plutôt que de cabane, car il associe des matériaux aussi divers que le zinc ou le bois.

En république de Djibouti, l'habitat traditionnel n'a pas survécu à la sédentarisation des nomades. La tente a été remplacée par la baraque, car les immigrants viennent souvent de très loin et ont dû emprunter plusieurs moyens de transport (marche à pied, train ou taxi-brousse, car). Ils n'ont donc pas pu emporter leur habitat traditionnel qui est constitué d'éléments plus lourds que ceux qui constituent la tente saharienne (tapis en fibres, palissades en roseaux, structure en bois).

Ils n'ont pas non plus pu le reconstituer. Les tentes afar et somali sont constituées d'éléments coûteux en république de Djibouti (feuilles de palmier), voire introuvables (fibres d'acacia, roseaux...). En outre, leur fabrication prend des années.

Mais la raison véritable, quasi-inconsciente de ce changement d'habitat semble être la suivante. En renonçant à transposer en milieu urbain leur habitat traditionnel, les pasteurs afar et somali semblent accepter de fait leur sédentarisation et leur changement de mode de vie.

Cette stratégie d'adaptation à leur nouvel espace de vie et cette aptitude au changement fait certainement l'originalité de la ville de Djibouti par rapport à une ville comme Nouakchott par exemple où les pasteurs maures continuent à vivre sous la tente, et où habitat urbain et habitat nomade se côtoient.

Pour se loger, les immigrants d'origine nomade utilisent comme leurs prédécesseurs des matériaux de récupération tels le bidon déroulé, la planche et la tôle ondulée qu'ils érigent sous forme de baraque facilement démontable, car dans la plupart des cas ils squattent des parcelles de terrain qu'ils ont investies de façon spontanée et pour lesquelles ils n'ont aucune autorisation d'occupation. Ils sont donc exposés au déguerpissement et à la destruction de leurs abris de fortune.

Tant qu'ils n'ont pas régularisé leur statut d'occupation, et qu'ils ne se sont pas vraiment établis en milieu urbain, les néo-citadins ne construisent pas d'habitat en dur. En république de Djibouti, bâtir un habitat en dur implique des démarches longues et coûteuses.

Qui plus est, depuis le décret du 8 décembre 1925, application du décret sur le régime des terres domaniales de 1924, *“dans les localités où l'administration n'a pas encore procédé au lotissement, le gouvernement peut délivrer sur proposition du chef du District à toute personne qui en fait la demande un permis autorisant l'occupation immédiate et provisoire d'un terrain aux risques et périls du demandeur qui n'est autorisé à y édifier que des constructions facilement démontables”* (article 15).

Mais même lorsqu'ils ont les moyens et les autorisations nécessaires, les néo-citadins ne bâtissent d'habitat en dur qu'après une ou deux décennies après leur entrée en ville car la première génération est souvent dans l'expectative. Elle hésite entre repartir et rester, même si elle a peu de chances de repartir. Le temporaire est ainsi dans les actes comme dans la tête des gens.

Dans ce premier type de marquage de l'espace, il est un autre aspect qui corrobore la facilité d'adaptation des pasteurs somali. Il s'agit des types de sites choisis pour l'implantation de l'habitat.

En milieu rural, les pasteurs somali n'installent jamais un campement sur les trois types de sites suivants : le chemin de Dieu (un endroit où il y a un risque naturel), le chemin du diable (celui que risque d'emprunter l'ennemi), et le chemin des hommes (une route de passage fort fréquentée), car on est tenu par la tradition d'offrir l'hospitalité à tout somali de passage. Les réserves de nourriture n'étant pas inépuisables, les Somali considèrent qu'il vaut mieux éviter d'être en vue des voyageurs.

En milieu urbain, les pasteurs somali ont compris qu'il valait mieux être près des voies de communication pour être mieux approvisionnés et surtout pour mieux rallier la ville.

Cette priorité accordée à la proximité des voies de desserte est source de risques inconsidérés. Elle pousse les néo-citadins à s'installer n'importe où, au bord des ravins, endroit où le risque naturel d'inondation est pourtant évident. Elle est également au cœur de toutes les batailles menées pour la régularisation des occupations spontanées pour éviter le déguerpissement ou le recasement dans un quartier enclavé et inaccessible. Cette priorité transparait enfin jusque dans les noms que les néo-citadins donnent à leur quartier. Ainsi, les quartiers enclavés reçoivent-ils pour nom des toponymes très dépréciatifs :

Exemple 1 : "*Futada Ina Camoua*" : "*Le trou du c. de Camoud*". Ina Camoud est le chef d'arrondissement à l'origine de ce quartier indicible.

Exemple 2 : "Cagadaalis" : "Pieds fatigués ou talons usés". Ce quartier est fort éloigné du centre ville et des voies de desserte

Par contre les quartiers bien placés et bien desservis par les transports en commun ont des noms valorisants :

Exemple 1 : "Nasiib Wanaag" : "Chanceux". Le quartier qui porte ce nom est un quartier- carrefour où se croisent les deux lignes de transports urbains qui desservent la cité périphérique de Balbala.

Exemple 2 : "Xarriraad" : "Endroit soyeux, pur". Ce quartier est également l'un des mieux desservis de Balbala.

Même dans leur façon de marquer l'espace, les pasteurs somali font donc preuve d'adaptation et d'inventivité.

Si le rapport à l'extérieur a été modifié du fait du changement de mode de vie et d'habitat, celui à l'intérieur est resté à peu près le même.

Dans la demeure de l'immigrant nomade, l'espace est approprié de la même façon que celui de la tente. Le fond de la pièce unique ou principale appelé *do'c* en milieu nomade est réservé en général aux valises contenant les habits et les papiers, c'est-à-dire ce que l'on a de

plus précieux, comme le fond de la tente où il y avait en plus de cela les denrées alimentaires. Lorsqu'il y en a un, le lit occupe le côté droit en général (celui qui a la préférence en islam), emplacement réservé à la natte de couchage dans la demeure nomade.

La demeure du nomade sédentarisé est au départ aussi dépouillée que la tente traditionnelle. L'espace ne change pas vraiment d'affectation. Il est sans doute plus sécurisant pour ses occupants d'entretenir avec leur espace de vie privé les mêmes rapports que jadis, ce qui signifie qu'il y a sans doute là une certaine forme de résistance. Qui plus est, ils ne ressentent pas le besoin de s'encombrer d'autant d'objets que le citoyen.

Telles sont les nouvelles formes de rapport à l'espace et la signification que l'on peut attribuer aux formes d'habitat temporaire en république de Djibouti.

## BIBLIOGRAPHIE

MOUSSA IYE A., (s.d.), *Le verdict de l'arbre*, International Printing Press, Dubaï.

SAÏD CHIRE A., 2001, *Le nomade et la ville en Afrique : stratégies d'insertion urbaine et production d'espace dans la ville de Djibouti*, Thèse de Géographie tropicale, Université de Bordeaux I.



# Travaux de la Société d'Écologie Humaine

Directeur de la Publication : Nicole Vernazza-Licht

Déjà parus :

*L'homme et le Lac, 1995*

*Impact de l'homme sur les milieux naturels : Perceptions et mesures, 1996*

*Villes du Sud et environnement, 1997*

*L'homme et la lagune. De l'espace naturel à l'espace urbanisé, 1998*

*L'homme et la forêt tropicale, 1999*

Cet ouvrage trouve son origine dans les XI<sup>e</sup> journées scientifiques de la Société d'Écologie Humaine qui se sont déroulées les 25, 26 et 27 novembre 1999 à Perpignan. Elles ont été organisées avec la collaboration des organismes suivants :

- Direction de l'Environnement de la ville de Perpignan
- Équipe DESMID (Dynamiques Écologiques et Sociales en Milieu Deltaïque, CNRS-Université de la Méditerranée, Arles)
- IDEMEC (Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative, CNRS-Université de Provence, Aix-en-Provence)
- Laboratoire Population Environnement, Université de Provence, Marseille

## SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE HUMAINE

Case 71, Université Victor-Segalen/Bordeaux 2

146, rue Léo Saignat

33076 Bordeaux Cedex, France

*Les opinions émises dans le cadre de chaque article n'engagent que leurs auteurs.*

Ces journées et l'édition de l'ouvrage ont bénéficié du soutien financier de la Ville de Perpignan, de la DRAC Languedoc-Roussillon et du Conseil Régional PACA.

Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 2001

ISBN 2-9516778-1-2

ISSN 1284-5590

*Tous droits réservés pour tous pays*

© Éditions de Bergier

476 chemin de Bergier, 06740 Châteauneuf de Grasse

bergier@wanadoo.fr

**CABANES, CABANONS  
ET  
CAMPEMENTS**

**Formes sociales et rapports à la  
nature en habitat temporaire**

**Éditeurs scientifiques**

Bernard Brun, Annie-Hélène Dufour, Bernard Picon,  
Marie-Dominique Ribéreau-Gayon

Travaux de  
la Société  
d'Ecologie  
Humaine



2000



### **Contributions photographiques**

|             |                                                                                                                                             |
|-------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| p.15        | B.Brun                                                                                                                                      |
| p.34        | S.Sauzade                                                                                                                                   |
| p.71 à 88   | M-D Ribéreau-Gayon                                                                                                                          |
| p.89 à 108  | J-P Loubes                                                                                                                                  |
| p.123 à 132 | Y.Brugière                                                                                                                                  |
| p.133 à 144 | C.Meynet                                                                                                                                    |
| p.215 à 230 | L.Nicolas                                                                                                                                   |
| p.231 à 242 | C.Claeys-Mekdade                                                                                                                            |
| p.257 à 268 | Musée des Arts et Traditions Populaires de Moyenne Provence,<br>Draguignan<br>M.Heller, G.Roucaute, Inventaire Général<br>Collection C.E.M. |
| p.269 à 284 | J-M.Marconot                                                                                                                                |
| p.303       | B.Chérubini                                                                                                                                 |
| p.337       | G.Lestage                                                                                                                                   |

Les noms des auteurs des photographies couleur apparaissent dans les cahiers séparés :

après page 160 : M.Hladik, M-D. Ribéreau-Gayon, E.Dounias

après page 192 : H.Pagezy, Y.Poncet

après page 256 : A-H.Dufour, L.Nicolas, A.Acovitsióti

après page 320 : A.Dervieux

Photographie couverture (D.Baudot Laksine) : cabanon à Opio

Photographie quatrième de couverture (E.Dounias) : Hutte-grenier tikar en cours de construction à proximité d'un champ de maïs. Les 2 niveaux de la hutte sont bien visibles : lieu de résidence à l'entresol, grenier au second niveau. Cette construction perdure plusieurs années.